



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---|--|--|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| <input style="width: 95%;" type="text"/> | <input style="width: 95%;" type="text"/> | <input style="width: 95%;" type="text"/> |

| 1. Intitulé du projet |
|--|
| Construction d'un multiplex cinéma, de logements et de commerces dans le quartier Saint Jean d'Angély à Nice |

| 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) |
|--|
| 2.1 Personne physique |
| Nom <input style="width: 300px;" type="text"/> Prénom <input style="width: 300px;" type="text"/> |
| 2.2 Personne morale |
| Dénomination ou raison sociale <input style="width: 800px;" type="text" value="ADIM COTE D'AZUR REALISATIONS"/> |
| Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input style="width: 800px;" type="text" value="GIRIBALDI Gilles, Directeur"/> |
| RCS / SIRET <input style="width: 300px;" type="text" value="5 1 2 8 3 2 1 4 8 0 0 0 2 1"/> Forme juridique <input style="width: 200px;" type="text" value="Société civile immobilière"/> |

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

| 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet | |
|--|---|
| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
| 44 - Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. 39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement : a) Création d'une surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m ² | Multiplex cinéma composé de 10 salles avec une capacité maximale de 1930 places. Projet global d'une surface de plancher de 23 000 m ² |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un multiplex cinéma composé de 10 salles, d'environ 5 000 m² de surface de plancher, à l'angle de l'avenue François Mitterrand et de la rue de Roquebillière.

Le projet global se compose de 3 ilots :

- le premier ilot comportera des logements (5 455 m² de surface de plancher), un supermarché en RDC 2 657 m² de surface de plancher), un commerce et un bureaux pour 376 m² de surface de plancher et des parkings (142 places pour les logements et le supermarché en sous-sol et 360 places de parking public en étages)
- le deuxième ilot comprendra le multiplex cinéma (4 641 m² de surface de plancher), des commerces et restaurants (1 130 m² de surface de plancher) et un parking (32 places en sous-sol).
- le troisième ilot comprendra des logements libres et à coût maîtrisé (7 360 m² de surface de plancher), des commerces en rez-de-chaussée (1 381 m² de surface de plancher) et des parkings (146 places de parking en sous-sol).

4.2 Objectifs du projet

Ce projet consiste en la création d'une nouvelle centralité pour les habitants de l'Est de Nice regroupant logements, commerces de proximité, cinéma (10 salles) ainsi que des espaces publics.

Il se décompose en 3 îlots s'articulant autour d'une place centrale et d'une voie semi-piétonne transversale (perpendiculaire à la rue de Roquebillière)

Sur l'ensemble du projet environ 680 places de parking seront réalisées, dont 360 dans le cadre du parking public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux pour l'îlot 2 "cinéma" sont prévus sur une durée de 24 mois, d'avril 2019 à avril 2021 (aménagement intérieur compris).

Les aménagements extérieurs seront réalisés de janvier à avril 2021.

Ces travaux sont précédés par:

- les travaux de l'îlot 1 : désamiantage de mai à juillet 2017 et travaux de construction de novembre 2017 à novembre 2019
- les travaux d'aménagement de la voie semi-piétonne de juin 2019 à septembre 2019.

Le nouveau parking public sera mis en service en avril 2019.

Les travaux de l'îlot 3 sont prévus sur 26 mois, d'avril 2019 à juin 2021.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation du multiplex cinéma consistera en la diffusion de films en salles, à destination de différents publics, en journée et en soirée.

La phase d'exploitation du reste du projet consistera en une vie de quartier standard avec logements, commerces et parkings.

Le parking public sera utilisé par les clients de la ligne 1 du tramway.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Outre les permis de construire (PC des ilots 1 et 3 déjà obtenu et PC de l'ilot 2 en cours d'instruction), le projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale (déjà obtenue pour les ilots 1 et 3, en cours pour l'ilot 2) et cinématographique (déjà obtenue).

Un dossier loi sur l'eau a également été validé (Rubrique 1.1.2.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Surface de plancher globale | 23 000 m ² |
| Surface de plancher du cinéma | 4 641 m ² |
| Places de stationnement cinéma | 20 places |
| Nombre de spectateurs admissibles | 1930 maximum |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

66 rue de Roquebillière

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 16' 15" 9 Lat. 43 ° 42' 19" 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | ZNIEFF les plus proches à 900 m à l'ENE (Mont Vinaigrier) et à 1km au SE (Mont Alban - Mont Boron) |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Zones couvertes par un arrêté de protection de biotope situées à plus de 2km à l'ENE (falaises de la Riviera) |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le port de Nice est situé à environ 1,2 km au sud et la promenade des Anglais à environ 1.8 km au sud-est. |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | plan de prévention du bruit approuvé le 28 mai 2010 la cartographie du bruit de Nice montre le long de la rue de Roquebillière des niveaux sonores (Lden) de 65 à 70 dB(A). Sur le reste de l'emprise du projet les niveaux sonores (Lden) sont de 55 à 60 dB(A) et de 60 à 65 dB(A). |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRn feu de forêt prescrit le 16/12/2003 PPRn mouvement de terrain - affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines prescrit le 27/07/2010 PPRn mouvement de terrain approuvé le 05/12/2008 PPRn inondation (bassin Paillons - pays niçois) approuvé le 17/11/1999 |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Ancienne usine à gaz GDF (site BASOL 06.0020), les parcelles ayant été traitées pour un usage non sensible. Cet aspect est pris en compte par un diagnostic de sol et du sous-sol. Une réhabilitation du site sera réalisée en fonction de l'usage prévu pour le projet et les terres seront évacuées vers des filières adaptées. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les zones les plus proches sont : - corniche de la Riviera (à 850 m à l'ENE, et 1.1 km au SE) - le Cap Ferrat (3.5 km au SE) - les Vallons Obscurs (4.5 km au NO) |
| D'un site classé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'église Saint Roch, classé au titre des monuments historiques, est située à 450 m au Nord-Est. Les sites classés sont situés à plus d'1 km (colline du Château, Mont Alban - Mont Boron et domaine public maritime) |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Excavation de terres car le terrain actuel se trouve environ 1m au-dessus des voies environnantes et création d'un niveau de sous-sol. Le volume est estimé à environ 59 000 m3. La société SOL2E a en charge le contrôle et la surveillance des travaux de terrassement et d'évacuation des terres vers des filières adaptées. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'utilisation actuelle (parc relais vauban) et antérieure (gare routière, entrepôt de service public, clos de boules et poste de police) du site ne permet pas d'envisager une biodiversité particulière présente sur l'emplacement du projet. Le projet n'est donc pas susceptible d'entraîner des perturbations, dégradations ou destructions de la biodiversité existante. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est éloigné des zones Natura 2000 et n'est donc pas susceptible d'avoir d'incidences particulières sur celles-ci. |

| | | | | |
|------------------|--|--|---|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est éloigné de la zone littorale. Le projet n'est également pas inclus ou à proximité immédiate d'une zone naturelle remarquable. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir d'incidences particulières sur les zones du milieu naturel mentionnées au 5. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Localisation hors des zones identifiées à risques |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Le projet en lui-même n'engendre pas de risques sanitaires (pas de source particulière d'émission de polluants). Les risques sanitaires potentiels pourraient provenir du passif industriel du site et d'un usage non adapté à la qualité du sol. Aussi, un diagnostic environnemental a été réalisé (prélèvements des sols et eaux souterraines, sondages gaz du sol, EQRS, élaboration d'un plan de gestion). Un suivi des travaux de terrassement et d'évacuation des terres vers les filières sera réalisé (en cours pour les travaux de l'ilot 1) |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site sera desservi par le tramway et la gare routière (et à moins de 10 min de la gare TER Nice- Riquier), ces transports en commun permettant de limiter la trafic routier pour l'accès au multiplex. Un trafic routier supplémentaire sera apporté par les nouveaux habitants. Les commerces ont principalement une vocation de commerces de proximité, en complémentarité du supermarché. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Le multiplex n'engendre pas en lui-même de nuisances sonores particulières. la présence du public à l'entrée du multiplex et sur les espaces ouverts seront des sources d'émission sonores. La voie ferrée est classée en catégorie 2 en terme de nuisances sonores et la rue de Roquebillière en catégorie 4. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La façade du multiplex et le hall d'entrée constitueront des sources d'émission lumineuse, tout comme les enseignes des commerces.</p> <p>Ce projet s'insère toutefois dans un environnement urbain où des sources lumineuses sont déjà présentes (notamment l'éclairage public).</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les principaux rejets de polluants seront liés à la phase chantier avec notamment les travaux de terrassement et des émissions diffuses de poussières. Ces émissions sont communes à tout type de travaux et ne présentent pas de caractéristiques particulières.</p> <p>En phase exploitation, il n'y aura pas d'émissions particulières.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les eaux sanitaires et pluviales rejoindront le réseau public.</p> <p>Les eaux pluviales sont déjà générées par le site (forte imperméabilisation du site). Le projet prévoit de la rétention en toiture des îlots 1 et 3 afin de limiter les impacts d'épisodes orageux sur le réseau public.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase travaux, un pompage sera nécessaire lors de la réalisation du sous-sol. Les eaux polluées passeront par un filtre à charbon afin d'être assainies avant rejet dans le réseau public (cf. Dossier Loi sur l'eau)</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les principaux déchets générés seront liés à la phase travaux avec notamment la gestion des terres excavées, vers des filières adaptées. En phase d'exploitation, les déchets générés seront des déchets assimilables aux ordures ménagères.</p> |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le monument classé le plus proche est éloigné de 450 m, est n'est pas directement visible depuis le projet. Il n'y a pas d'autre patrimoine remarquable dans l'environnement du site. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir d'effets particuliers sur ces éléments. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet de réaménagement de quartier, avec la création de logements, commerces, espaces publics, cinéma et parkings publics (augmentation de la capacité par rapport au parc relais vauban). Le projet constitue donc un élément positif en terme d'aménagement et d'urbanisme. Le cinéma constituera un équipement culturel de proximité pour les habitants du quartier et le pôle universitaire proche. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune incidence particulière n'a été identifiée au 6.1 pour ce projet.
Il n'y a pas d'autres projets connus à proximité immédiate du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le seul sujet susceptible d'avoir des effets négatifs notables serait une mauvaise gestion de la pollution.

Afin de nous prémunir contre cette éventualité. Nous avons fait réaliser plusieurs diagnostics du sol et sous-sol.

De plus, nous avons missionné la société SOL 2E afin de surveiller et assurer la bonne gestion de la pollution lors des travaux de terrassement.

La société SOL 2E réalisera également des prélèvements en fin de terrassement afin de vérifier la compatibilité du site avec les usages futurs.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à créer un nouveau lieu de vie et redynamiser le quartier avec une emprise au sol semblable, voire inférieure à celle d'aujourd'hui. Le projet s'inscrit dans un environnement ne présentant pas une sensibilité particulière et dans une zone ne présentant pas de risques particuliers. Comme précisé, ci-dessus, le passé industriel du site fait l'objet d'un suivi spécifique avec une réhabilitation et un plan de gestion qui prennent en compte le présent projet.

Le positionnement de ce projet au cœur de Nice, au pied du tramway et de la gare routière, à moins de 10 minutes à pied de la gare Nice- Riquier est également un élément positif. La capacité du parc relais sera plus que doublée (de 150 à 360 places) ce qui est un élément positif à l'incitation à l'usage des transports en commun. Enfin une charte chantier vert sera mise en place sur le chantier afin de limiter les impacts de cette phase. Pour l'ensemble de ces raisons, une étude d'impact n'apparaît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Plan masse Evaluation simplifiée Natura 2000 |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Nice

le,

10/07/2018

Signature

